

## Liens personnels et pouvoir politique à l'époque franque

Par **Geraldine**, le **30/01/2005** à **10:53**

Bonjour à tous.

Pouvez vous m'aider à faire ce sujet en me donnant des pistes. C'est pour mercredi. Dès que j'ai un plan, je le mettrai sur le forum.

Merci par avance

Par **Olivier**, le **30/01/2005** à **12:44**

tojours la même réponse... A quoi pense tu comme problématique ? TU n'auras pas de réponse tant que tu ne nous auras pas donné tes premiers éléments de réflexion...

Par **Geraldine**, le **30/01/2005** à **13:07**

Comment les rois francs utilisent ces liens personnels ?

Voici mon plan :

I. L'existence d'un lien direct entre les rois francs et leurs sujets : le serment de fidélité.

A. L'importance, mais nuancée, de ce lien direct sous les mérovingiens.

1. Le renforcement de l'obéissance au roi grâce à ces liens personnels.

L'obéissance au roi ne repose pas seulement sur son pouvoir de commandement (ban). Elle est renforcée par les liens personnels.

2. L'origine des serments de fidélité.

les liens personnels trouvent leur origine dans les serments de fidélité. Ils sont de deux sortes. D'une part le Serment particulier c'est-à-dire le roi a besoin du soutien des familles puissantes. C'est pourquoi il s'attache les personnes les plus importantes par un lien personnel. Les grands du royaume lui promettent fidélité. Ils deviennent ainsi ses leudes c'est à dire ses fidèles. Un serment unilatéral. Seul le fidèle s'oblige. Serment précaire car lié à la récompense du roi. Contre partie : récompense libre du roi à l'égard de son leude. Si récompense insuffisante, le leude ira voir le roi voisin. Les membres de l'aristocratie auront tendance à soutenir donc le roi le plus généreux. En cas de succession, les prétendants font monter les enchères et les leudes transfèrent parfois leur fidélité à un autre roi. Et d'autre

part, le serment général è le roi demande à tous les hommes libres de lui prêter le serment de fidélité. Ce serment est appelé le leudisamum. Ce dernier n'est pas prêté devant le roi en personne mais devant son représentant.

B.L'évolution négative à l'égard des rois de ce lien direct.

1.La désuétude du serment général.

Ce serment tombera en désuétude car il n'est plus exigé par les représentants du roi cherchant à acquérir leur indépendance au 8ème siècle ® affaiblissement du royaume ® partage du royaume.

2.Le partage du royaume du fait de l'acquisition d'une certaine indépendance par les représentants du roi

Les mérovingiens partagent leur royaume entre leurs fils légitimes. Chaque fils reçoit un royaume. Mais attention cela ne signifie pas pour autant que le royaume des francs soit considéré comme un bien patrimonial ou comme une chose privée.

Seuls les membres de la dynastie ont vocation à régner sur tout le royaume des francs. (Clovis a un fils. Ce fils en a 4 donc division du royaume en 4). Jusqu'à Dagobert.

Aux périodes de division se succèdent des périodes de réunification sous Clotaire 1er et 2 et sous Dagobert.

Après Dagobert, ça va aller mal. Les partages affaiblissent la dynastie mérovingienne car lutte entre les héritiers.

Ces partages font apparaître des entités géographiques nouvelle : Eustrasie, Neustrie, Bourgogne, l'Aquitaine.

II. L'apparition d'un lien indirect entre les rois francs et leur sujet : la vassalité.

A.Grâce à l'appuis des liens personnels, apparition du lien de vassalité.

1.L'utilisation de la vassalité comme moyen de gouvernement.

Les carolingiens s'appuient sur les liens personnels créés par le serment de fidélité.

Développement du lien de vassalité par les carolingiens. Un homme libre sous la protection d'un puissant c'est à dire le seigneur d'où il devient le vassal c'est à dire son serviteur.

L'entrée en vassalité se fait par une cérémonie formaliste constituée de deux actes. D'une part La recommandation c'est-à-dire le futur vassal fait don de sa personne à son seigneur. Il devient son homme. Symbolisée par les mains jointes. Et d'autre part le serment de fidélité c'est-à-dire le fait pour le vassal de jurer sur un objet sacré de servir son seigneur de manière fidèle.

Les carolingiens multiplient les vassaux. Ils font entrer dans leur vassalité les proches serviteurs et des personnages importants du royaume. L'entrée en vassalité s'accompagne d'un bénéfice remis au vassal. Le vassal est alors chasé. Conséquence de la mort du vassal : disparition du lien personnel. Le bénéfice est rendu au seigneur.

Les carolingiens utilisent la vassalité comme moyen de gouvernement. Ils ne se contentent pas de multiplier les vassaux du roi, ils vont trouver une nouvelle technique établie par Charles le Chauve. En effet, en 847, dans le capitulaire de Meerssen, ce dernier invite chaque homme libre à entrer en vassalité. Chaque homme libre doit se choisir un seigneur. Les grands se constituent leur propre clientèle vassalique. En théorie, ils doivent eux même fidélité au roi.

2.Le recours au serment de fidélité public.

Outre le serment vassalique, les carolingiens ont recours au serment de fidélité public entrant en vigueur en 789. Au début, exigence d'une fidélité négative par Charlemagne. En 802, exigence d'un engagement positif qui est identique à celui du vassal envers son seigneur.

B.L'effet pervers de la multiplication des liens personnels par les rois.

Par la multiplication des liens personnels, les carolingiens pensent atteindre tous les sujets. En réalité, effet inverse. En effet, au lieu de servir de relais au pouvoir royal, les grands vont faire écran entre le roi et les sujets.

Qu'en pensez vous ?

Par **jeeecy**, le **31/01/2005 à 07:32**

le probleme de ta problematique est que tu occultes une partie du sujet : le pouvoir politique...

peut-être : comment les rois francs mettent à profit les liens personnels au niveau du pouvoir politique?

Par **audrey**, le **11/10/2012 à 14:47**

Ne faudrait-il pas parler du mundium ?

Par **Camille**, le **11/10/2012 à 15:20**

Bonjour,

Pourquoi pas ?

Mais, j'ai comme l'impression que, depuis 2005, Géraldine a depuis longtemps tourné la page de l'époque franque, de Dagobert et des carolingiens...

Sauf si elle en a fait sa spécialité entre-temps...

[smile25]